

Délibération DEL-CC-2024-116

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 2 JUILLET 2024

A LA SALLE LA PASSERELLE, 8 GRAND'RUE A MAULEON

Le deux juillet deux mille vingt-quatre, à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle La Passerelle, 8 Grand'Rue à Mauléon, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (63)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAUT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

**Pouvoirs (6)** : Joël BARRAUD pouvoir à Anne-Marie REVEAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Rachel MERLET, Etienne HUCAULT pouvoir à Pascal GABILY, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER

**Absents (12)** : Philippe ROBIN, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Stéphanie FILLON, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

**Date de convocation** : 26-06-2024

**Secrétaire de séance** : Madame Claire PAULIC

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### ZAE de Longchamp à Cerizay : cession d'une emprise foncière à la société PELLETIER TRAVAUX PUBLICS

**Vu** la délibération Conseil Communautaire du 25/06/2024 relative à la désaffectation et au déclassement de l'emprise foncière concernée ;

**Vu** l'avis du Domaine sur la valeur vénale du 4 mars 2024 du bien concerné.

**Considérant** la correspondance du 29 septembre 2023 de Monsieur Sébastien PELLETIER, Président Directeur Général de la société PELLETIER TRAVAUX PUBLICS.

Monsieur Sébastien PELLETIER, Président Directeur Général de la société PELLETIER TRAVAUX PUBLICS, a sollicité la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour acquérir une emprise foncière de 203 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités de Longchamp à Cerizay à fins d'extension de son entreprise et lui permettant d'y implanter une centrale à béton pouvant être utilisée en libre-service.

Cette emprise foncière en nature d'espace vert de 203 m<sup>2</sup> est mitoyenne du site de stockage et de valorisation des matériaux de chantier de la société PELLETIER TRAVAUX PUBLICS sis sur cette zone d'activités.

MODALITÉS ET CONDITIONS DE CESSION DES PARCELLES CONCERNÉES :

Cadastre et surface :

Section	N°	Adresse	Surface
BE	400	Les Terres de Longchamp - CERIZAY	26 m <sup>2</sup>
BE	402	Les Terres de Longchamp - CERIZAY	177 m <sup>2</sup>
<b>Superficie totale</b>			<b>203 m<sup>2</sup></b>

Prix de cession :

- 1500 € net vendeur

Conditions particulières :

- L'ensemble des frais de bornage de l'emprise foncière concernée est à la charge de l'acquéreur ;
- L'ensemble des frais d'acte notarié est à la charge de l'acquéreur ;
- L'acquéreur profitera des servitudes ou les supportera, s'il en existe ;

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **Valider les modalités et conditions de cession de l'emprise foncière de 203 m<sup>2</sup> implantée sur les parcelles cadastrées BE 400 et BE 402 ainsi identifiées, à la société PELLETIER TRAVAUX PUBLICS, représentée par Monsieur Sébastien PELLETIER son Président Directeur Général, ou tout autre entité pouvant s'y substituer à sa demande ;**
- **Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,



Transmis en préfecture le 05 JUIL. 2024

Notifié ou publié le 05 JUIL. 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.